



MAIRIE - INFOS

La lettre d'information municipale : 2025/26

Saint Bonnet de Bellac, le 19 décembre 2025

Madame, Monsieur, chers concitoyens,

Ce Mairie-Infos qui vous est distribué en cette fin d'année est, bien entendu, l'occasion de vous présenter mes vœux, ainsi que ceux de mes collègues du conseil municipal, pour une bonne et heureuse année 2026.

Dans ce numéro, je reviens sur un sujet qui impacte tout le monde, la mise en place du système de collecte des ordures ménagères, le dépôt dans les PAV ; système que j'ai combattu en conseil communautaire avec quelques collègues.

Toutefois, celui-ci est en place, il a été voté démocratiquement à la majorité, il s'impose donc à tous et le comportement de ceux qui ne trient pas leurs déchets n'a rien à voir avec le nouveau système.

Comme d'habitude, vous trouverez dans cette publication les travaux du conseil municipal, des informations pratiques telles que la mobilité solidaire rurale dont nous vous avons déjà parlé dans le précédent numéro, les possibilités d'information et d'aide relatives au logement. Une nouvelle activité à partir de janvier avec l'ADPAD.

Le Club des Fougères d'Or, le comité des fêtes, l'association La Fraternelle ont chacun à leur manière participé à l'animation de l'été, qu'ils en soient remerciés. Vendredi soir, c'était le marché de Noël.

La rubrique nécrologique rendra hommage à notre collègue, Christian LEPINE, conseiller en exercice, emporté par la maladie après avoir lutte courageusement.

Dimanche dernier, 72 convives ont participé au repas offert par la municipalité aux séniors de plus de 65 ans et le 18 ce sont les élèves de l'école qui ont, eux aussi, bénéficié d'un repas de noël offert par la municipalité.

Dans ce monde incertain, formons le vœu que la guerre menée par la Russie en Ukraine prenne fin, que Gaza retrouve la paix et qu'Israël arrête de coloniser la Cisjordanie.

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer lors de la cérémonie des vœux le dimanche 25 janvier prochain.

Bonne lecture. Bien cordialement.

Jean-Claude Boulle



NÉCROLOGIE

Christian LÉPINE nous a quittés

Après avoir lutté avec un rare courage contre la terrible maladie pendant près de 12 ans, Christian a dû s'avouer vaincu le 9 octobre dernier.

Il nous revient, d'abord, de rendre hommage au conseiller municipal qu'il fût durant 9 ans. Élu le 25 septembre 2016, réélu en mars 2020, Christian a toujours été assidu aux réunions même dans les périodes difficiles qu'il a traversées. Discret, mais assumant pleinement ses responsabilités, il n'intervenait qu'à bon escient et sa grande connaissance de St Bonnet nous était précieuse, il nous manquera.

Né le 28 mai 1953 à St Barbant, il passa, néanmoins, une partie de sa jeunesse à St Bonnet où il vécut toute sa vie. Sa vie fut celle d'un artisan de campagne aux compétences multiples, électricien, plombier, couvreur, il connaissait donc St Bonnet comme sa poche.

Christian a aussi été un bénévole du monde associatif. Il fut pendant de nombreuses années un pilier de l'association de pêche « la Fraternelle » dans laquelle il exerça la fonction de trésorier, il a été commissaire aux comptes du comité des fêtes qu'il faisait bénéficier de ses compétences en électricité pour l'installation de la fête de la batteuse, même chose pour la course cycliste la Baywa.re classique féminine organisée par l'Association Cyclisme au Féminin dont il était membre.

En saluant sa mémoire nous renouvelons nos sincères condoléances à David, son fils.

.....

Simone Rebeyrat, une autre bénévole de la vie associative, nous a quittés le 13 novembre 2025, elle avait 89 ans.

Simone, née dans la Vienne, passa la plus grande partie de sa vie à St Bonnet, dans le village de Bezeaud.

Elle fut pendant de nombreuses années adhérente du club de Fougères d'Or. Membre du bureau de l'association, elle s'employa sans compter pour faire venir et participer les membres des autres clubs aux concours de belote, thés dansants et autres événements organisés par les Fougères d'Or, en quelque sorte elle était l'ambassadrice du club.

Elle était la dernière de l'équipe dirigeante qui fit rayonner le Club ces 20 dernières années avant COVID, avec Annie et Bernard Balageas, Lili Germaneau et Simone Perrin, notamment.

Simone était une personnalité avenante et sympathique.

Sincères condoléances à ses enfants et petits-enfants.

Travaux du Conseil municipal du 9 octobre 2025

M. le maire rend hommage à M. Christian LEPINE conseiller municipal depuis 2016, décédé ce jour. Il invite les membres du conseil à se lever et à observer une minute de silence.

Approbation des procès-verbaux du 24 juin et 11 juillet 2025 : adoptés à l'unanimité sans observation

Location local ancien commerce : demande d'une enseignante qui recherche un lieu d'hébergement pour la période hivernale. M. le maire lui a proposé le local de l'ancienne épicerie, il suggère un loyer de 120 €/mensuel
Petits travaux à prévoir : installation d'une douche, le système de chauffage et un accès internet
Adopté à l'unanimité

Déclassification d'airages du domaine public : Demande de M. et Mme ECK d'acquérir des airages situés devant leur propriété. M. le maire propose de déclasser des airages d'une superficie approximative de 56 m² sis à « Bezeaud ». Adopté à l'unanimité

Vente d'airages à Bezeaud par acte administratif : vente des airages relevant du domaine privé à M. et Mme ECK au prix forfaitaire de 200 €. Le conseil autorise le maire à recevoir l'acte authentique de la vente, donne pouvoir à Mme Ginette Chappet, 1^{ère} adjointe pour représenter la commune. Adopté à l'unanimité

Recensement de la voirie communale : Evolution concernant les modalités de recensement de la voirie communale pour la répartition de la DGF... Monsieur le maire propose de confier cette prestation à la société GEOPTIS, filiale de la Poste, pour un coût HT : 2 200,00 € soit 2 640,00 € TTC qui recalculera la longueur de voirie communale permettant d'augmenter le montant de la DGF perçue par la commune. Adopté à l'unanimité

Ressources humaines : détermination du mode de participation au risque « Santé » et du montant de participation

Obligation de financement de la protection sociale complémentaire pour le risque Santé des employés communaux à compter du 1^{er} janvier 2026 par l'employeur.

Le maire propose d'adhérer à la convention de participation pour le risque Santé, conclue entre le CDG 87 (Centre de Gestion de la Haute-Vienne) et la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale), avec effet au 1^{er} janvier 2026 et de verser une participation financière de 15 € brut par agent et par mois, aux fonctionnaires stagiaires et titulaires, aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité, ayant souscrit au contrat proposé par la MNT dans le cadre de la convention de participation du CDG 87. Adopté à l'unanimité

Communauté de communes du Haut Limousin en Marche

- Modification des statuts : nécessité de modifier les statuts en tenant compte des observations du Préfet en date du 28 août et du 30 décembre 2024. Adopté à l'unanimité
- Convention de gestion des PAV : la communauté de communes confie aux communes qui le souhaitent le nettoyage des dépôts aux abords des points d'apport volontaire Omr pour les déchets conformes au règlement de collecte et qui donne lieu à une indemnisation forfaitaire de 250 €/PAV/an. M. le maire propose de signer ladite convention Adopté à l'unanimité
- Convention de partenariat « Ateliers méridiens » dans le cadre des activités périscolaires : Il s'agit d'ateliers d'activités sur le temps de la pause méridienne ou après la classe à partir de 16h30 organisés une fois par semaine sur la durée de l'année scolaire. Le coût s'élève à 286,00 € par atelier pour l'année scolaire 2025-2026. Adopté à l'unanimité

Tarifs salle polyvalente : sans objet

Mise en place du zonage France Ruralités Revitalisation « Plus » : Le maire informe le conseil que la commune peut faire bénéficier aux activités créées ou reprises à partir du 1^{er} janvier 2025, de l'exonération de TFPB à compter de 2026, Sans objet

Consultation sur le projet de classement sonore des infrastructures de transports terrestres de la Haute-Vienne :

Les voies sont classées selon les nuisances sonores émises, des plus bruyantes classées en catégorie 1, au moins bruyantes en catégorie 5 : la RN147 est classée en catégorie 3. Avis favorable

Informations

- Un composteur collectif sera installé à côté du PAV Route de Mézières.
- Feu d'artifice 2025 : annulé en raison de la sécheresse. Une indemnité sera versée à la société en dédommagement.
- Ecole :
 - Effectif de la rentrée de septembre 2025 : 12 enfants de Saint-Sornin-la-Marche ; 1 enfant de Saint-Martial-sur-Isop ; 1 enfant de Bellac ; 2 enfants d'Oradour-Saint-Genest : 23 enfants de Saint-Bonnet-de-Bellac soit un total de 39 élèves.
 - Cantine : Remplacement de Claudie MARIE par Mélanie ROBICHON.

- Service Civique : recrutement d'un jeune volontaire Dylan HUTCHINGS
 - Problèmes de harcèlement entre élèves, la directrice de l'école s'en occupe
 - Impayés cantine : convocation des familles concernées et proposition de solutions
- **Marché de Noël** : Organisé par Mme GEYSKENS avec le soutien du Comité des Fêtes le vendredi 12 décembre 2025 à la salle polyvalente
- **Stationnement gênant** : 2 conseillères municipales font part au conseil des problèmes que présente le stationnement de véhicules sur les trottoirs de la Rue de l'Ancien Chai et Route Nationale. Le maire indique que la DIRCO (Direction des Routes Centre-Ouest) lui a déjà écrit à ce sujet et que certaines personnes s'en sont déjà plaint, il verra les propriétaires concernés.

Travaux du Conseil municipal du 17 décembre 2025

Personnel, mise en place du RIFSEP : il s'agit d'instituer un nouveau régime indemnitaire au profit des agents municipaux, ce nouveau système unique remplace les anciens régimes indemnitaire. Adopté à l'unanimité.

Démolition et reconstruction du mur de l'école : il s'agit du mur d'enceinte de l'école rue des Cerisiers ; celui-ci a fait l'objet d'un ravalement en 2020 mais l'humidité, le sulpêtre ont de nouveau endommagé le revêtement qui part en lambeaux. Un devis de 16 787,96€ TTC nous a été présenté par l'entreprise BSA de Mézières. Le maire demande au conseil d'approuver le devis et de l'autoriser à déposer des demandes de subvention auprès de l'Etat (DETR) et du Département (CTD). Adopté à l'unanimité.

Convention de maîtrise d'ouvrage avec le SEHV : dans le cadre de la mise en souterrain du réseau d'éclairage public à la Rissenderie il convient de signer une convention avec le Syndicat d'Electrification de la Haute-Vienne pour des travaux dont les coûts s'élèvent à 11 239,28€. Le reste à charge pour la commune revient à 1 882,55€ après déduction des subventions du SEHV et du Département.

Tarif amende : compte tenu des incivilités relevées au niveau des dépôts sauvages de déchets non triés au pieds des Points Apports Volontaire et autres container destinés à recevoir le verre, le papier et les emballages. **Le maire, eu égard, à sa responsabilité en matière de salubrité publique** propose au conseil d'instaurer une amende de 95€ pour tout dépôt sauvage de déchets constaté sur le territoire de la commune que ce soit auprès des points de collecte ou ailleurs. Adopté à l'unanimité.

Convention chemins parc photovoltaïque de la Rissenderie : il a été convenu entre la société TotalEnergie et la mairie de St Bonnet de Bellac de prévoir une indemnité d'utilisation des chemins devant desservir le parc photovoltaïque de la Rissenderie lorsque celui-ci serait mis en œuvre.

Pour cela, la société TotalEnergie propose à la commune de St Bonnet de signer une promesse de convention d'utilisation des chemins comportant une clause indemnitaire, soit une somme forfaitaire de 25 000€ HT(30 000€ TTC) à l'ouverture du chantier et une indemnité annuelle de 2 000€ HT (2 400€ TTC) pendant 40 ans. Adopté à l'unanimité.

Programmation travaux de voirie 2026 :

Le département ayant fixé de nouvelles règles quant au dépôt des dossiers de demande de subvention après le renouvellement des conseils municipaux, le programme 2026 devra attendre fin mars pour être défini. Il nous appartiendra de définir le moment venu la route qui devra être refaite.

Informations du maire :

Recensement de la voirie communale : la société GEOPTIS à qui le conseil municipal a confié le soin de répertorier les voies communales a rendu son rapport début décembre ; celui-ci fait état d'un nombre de kilomètres supplémentaires susceptible d'être incorporé dans la voirie communale, toutefois, il revient à la commune de vérifier le bien-fondé de ces rajouts.

Ateliers d'animation de l'ADPAD : l'ADPAD a proposé au maire d'utiliser la salle polyvalente pour y dispenser chaque mois plusieurs séances d'animation diverses destinées aux personnes de plus de 60 ans (voir mairie-infos page 12). Le maire a donné son accord.

Vente d'arbres : les propriétaires de la ferme de Laubignac ont souhaité pouvoir utiliser le chemin rural qui longe leur propriété pour accéder à un bois leur appartenant. Il s'avère que ce chemin a été envahi par la broussaille et que des arbres ont poussé dans ledit chemin. L'exploitant forestier qui a fait affaire avec les consorts Rubin nous propose d'abattre et d'acheter les arbres situés sur l'assise du chemin.

Marché de noël : le marché de noël organisé le vendredi 12 décembre a connu un certain succès, les bénévoles du comité des fêtes qui ont participé à celui-ci vont remettre le bénéfice de l'évènement à la coopérative scolaire.

Cérémonie des vœux : elle aura lieu le dimanche 25 janvier 2026 à la salle Louis Germaneau, accueil à partir de 11h00.

Colis : les colis sont arrivés et seront distribués ces jours-ci en même temps que le nouveau Mairie-Infos.

État civil 2025

Naissances :

Maëlys, Corinne, Yasmine, Christelle CHOQUET, le 22 avril 2025, Le Mas du Bost
Djimmy, Kim ARTIS MIMIN, le 7 juillet 2025, La Graule
Gaby PROPIN, le 13 août 2025, Lascoux
Erwan, Marcel, Lucien GALBOIS, le 17 novembre 2025, Bel Air

Décès :

Gérard DUPIN, le 6 octobre 2025
Christian LEPINE, le 9 octobre 2025
Simone REBEYRAT, le 13 novembre 2025

Mariages :

Tony COUSSANTIER et Lydia ADAM le 16 janvier 2025
Jacky VASSEUR et Annick ARNOUX le 27 mars 2025
Roland PORTIER et Corinne LABBE le 12 juillet 2025
Thierry FORESTIER et Christine BURELOUT le 18 juillet 2025
Maxime ROUSSET et Logan LAGERIGE-LOIREAU le 2 août 2025
Gabriel PIERSON et Eloise MANAHAN le 23 août 2025

Le ramassage des encombrants

Dates pour l'année 2026 : **Lundi 23 mars**
Mercredi 17 juin
Jeudi 24 septembre
Lundi 20 novembre

Se faire inscrire, au moins 8 jours avant la collecte, en téléphonant à la mairie au 05.55.60.02.03, ou directement à l'association MAXIMUM qui effectue le ramassage au 05.55.76.22.78.

P.S : nous vous rappelons que les PAV sont destinés à recevoir que les ordures ménagères.
Pour les autres déchets vous disposez des éco-points, de la déchetterie et des encombrants.

Ordure ménagères

Les Points d'Apports Volontaires, où en sommes-nous ?

Avec quelques retards et quelques couacs, le déploiement des PAV a eu lieu sur notre commune au cours des mois de septembre-octobre.

Les 4 sites retenus sont donc :

- Dans le bourg, route de Mézières, l'éco-point comprend un **PAV semi-enterré**, 4 colonnes destinées à accueillir les emballages, le verre et le papiers. En plus un container textile est mis en place par l'association Rempart.
- Dans le bourg, entre l'atelier municipal et le cimetière sont installés un PAV en colonne, un container emballages et un container carton.
- Au Pont St Martin, il y a un PAV en colonne, un container emballages, un container verre et un container papier.
- A Châteauneuf sont installés un PAV en colonne et un container emballages.

La communauté de communes a instauré une période test allant jusqu'au 31 août 2026, ce qui veut dire qu'il n'y a pas de restriction du nombre de dépôts dans les PAV durant ladite période.

Les badges qui entreront en vigueur à partir du 1^{er} septembre 2026 seront distribués en juillet-août. A ce moment-là sera fixé le nombre de dépôts autorisés.

Depuis la mise en place de ces PAV, nous avons pu constater nombre d'incivilités se matérialisant par le dépôt sauvage au pied des containers de sacs poubelles contenant bouteilles plastiques, canettes métalliques... TOUTES CHOSES QUI DOIVENT ETRE TRIÉES INDEPENDAMMENT du système des PAV.

Des sacs sont déposés au pied des containers destinés à recevoir les déchets triés.

Comme chacun doit le savoir, je me suis opposé en Conseil Communautaire à ce système des PAV ; toutefois, je condamne fermement ces comportements inciviques et c'est pourquoi, **le maire étant responsable de la salubrité publique**, j'ai proposé au conseil municipal d'instituer une amende de 95€ pour sanctionner tout dépôt sauvage de déchets quels qu'ils soient.

En effet, les employés municipaux ne sont pas là pour mettre leurs mains dans les poubelles des autres et trier leurs déchets.



Le Club était de sortie



Le mercredi 3 septembre dès 8h du matin, 31 membres du Club des Fougères d'Or montaient gaiement dans l'autocar qui devait les emmener sur les rives de la Creuse à Crozant célèbre pour les ruines de son château féodal et pour avoir abrité nombre de peintres dits de « l'école de Crozant ».

Cette sortie commençait par la visite du musée dédié aux peintres impressionnistes, dont Claude MONET, qui ont magnifié les gorges sauvages de la Creuse.

Après un petit tour dans les environs de Crozant, un déjeuner attendait nos voyageurs à l'hôtel du lac et la journée se terminait par une croisière en bateau sur le lac Chambon.

La fête de la batteuse



Comme chaque année, c'est par son vide greniers matinal suivi de l'exposition des véhicules anciens que s'ouvrait la fête de la batteuse ce dimanche 24 août.

L'après-midi était rythmé par la batteuse, cela va de soi, et par le spectacle équestre, entrecoupé du toujours apprécié migeot consommé avec modération, comme il se doit.

Après le repas servi à 122 convives, un spectacle lumineux clôturait la soirée puisque, malheureusement, le feu d'artifice était annulé compte tenu de la sécheresse d'une part, de 7 hectares de friches à proximité du stade d'autre part.

Cérémonie du 11 novembre



Dépôt de gerbes par Ginou CHAPPET, 1^{ère} adjointe pour la municipalité et Moïse MOREAU, au nom des anciens combattants.

Repas des séniors



Repas de Noël de l'école



UNE QUESTION SUR LE LOGEMENT ?
Pensez à l'ADIL 87 !



Vous êtes locataire du parc privé ou social, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, accédant à la propriété, copropriétaire...

Vous souhaitez obtenir des informations juridiques, financières ou fiscales relatives à la location, l'achat, la vente, la construction, l'amélioration de l'habitat, la copropriété, l'investissement locatif, les relations de voisinage...

- **Relations propriétaires-locataires** : contrat de location, droits et obligations, non décence du logement, état des lieux, augmentation du loyer, dépôt de garantie, charges et réparations locatives, impayés de loyer, congés, diagnostics obligatoires...
- **Accession à la propriété** : prêts immobiliers, frais divers liés à une opération d'accession, assurances, actes de ventes, contrat de construction, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat d'entreprise, garantie décennale et autres, réalisation d'études de financement personnalisées...
- **Copropriété** : assemblée générale, charges de copropriété, relations avec le syndic, travaux, règlement de copropriété, immatriculation des copropriétés ...
- **Relations de voisinage** : nuisances sonores, mitoyenneté, servitudes, ...
- **Urbanisme** : permis de construire, déclaration de travaux, lotissement...
- **Fiscalité immobilière** : investissement locatif, taxes d'urbanisme, TVA, impôts locaux, revenus fonciers, BIC, réductions d'impôts...
- **Amélioration de l'habitat** : aides financières et fiscales, prêts, contrats...

Informations neutres et gratuites :

adil₈₇ **05 55 10 89 89**

28 avenue de la Libération – 87000 LIMOGES

Horaires : du lundi au vendredi 9h00 à 12h30 / 13h30 à 17h30
www.adil87.org



Vous n'avez pas de moyen de locomotion ? Vous ne pouvez plus conduire ?

LA MOBILITE SOLIDAIRE RURALE EST A VOTRE SERVICE

Un rendez-vous médical, familial, administratif, une visite chez des amis, aller faire des courses.....

Le Service de Mobilité Rurale MSoR permet d'effectuer des déplacements de proximité.

COMMENT RESERVER ?

- Inscrivez-vous auprès du service d'accueil au 06.33.65.17.47
- Réservez votre transport par téléphone au plus tard 2 jours ouvrés avant le déplacement prévu.
- Si vous êtes en fauteuil roulant, précisez-le au moment de la réservation afin qu'un véhicule adapté vous soit proposé.
- Le véhicule passe vous chercher à votre domicile et assure le transport que vous avez réservé.

Ce service fonctionne du lundi au dimanche, jours fériés compris, selon la disponibilité des chauffeurs bénévoles.

COMBIEN ÇA COUTE ?

- L'adhésion est gratuite
- Chaque course est payée sous forme d'une participation aux frais
Tarif : 0,30 € par kilomètres effectué, avec un forfait de base de 3 €
- Pour les bénéficiaires d'un minima social
Tarif : 0,10 € par kilomètres effectué
Pour bénéficier de ce tarif, se renseigner auprès de votre mairie, de votre CCAS ou du service au 06.33.65.17.47.

L'association MSoR recherche toujours des chauffeurs bénévoles indemnisés 0,40 € le km à partir de leur domicile.

Contact : MSoR 06.33.65.17.47

Non aux violences



Logement

Le mal logement, la consommation énergétique et le maintien à domicile sont des enjeux majeurs. Dans un contexte national évolutif, conseiller et guider les ménages est une nécessité pour permettre la réalisation de projets adaptés aux besoins des habitants.

Vous avez 60 ans et plus

"Ensemble, toujours en mouvement"



designed by  freepik

Jeudi de 14h30 à 17h

Mairie le bourg 87300 SAINT BONNET DE BELLAC
Programme du 1er janvier au 30 juin 2026

Ateliers prévisionnels sous réserve de modification

Ne pas jeter sur la voie publique

Janvier	Février	Mars
15 janvier : Loto et ses lots 22 janvier : Gymnastique équilibre et Bougeons nos neurones! 29 janvier : Recyclage plastique	05 février : Jouons au loto!!! 12 février : Atelier Intergénérationnel 26 février : Gymnastique mémoire et Divertissement ludique	05 mars : Loto et ses lots 12 mars : Gymnastique sur chaise et les mains dans l'argile!! 19 mars : Média terre et le groupe se lâche!!! 26 mars : Karaoké
Avril	Mai	Juin
02 avril : Gymnastique équilibre et Loto 09 avril : Chasse au trésor 23 avril : Atelier numérique avec UNIS-CITE 30 avril : Activités artistiques	07 mai : loto 28 mai : code de la route	04 juin : Loto 11 juin : Atelier mémoire et danse
Renseignements & Inscriptions : Nathalie Clibert : 05.55.10.06.42 ou 06.33.87.92.04 n.clibert@adpad87.fr	Section financière et partenaires	
	 	   

PREVENTION DES CHENILLES PROCESSIONNAIRES PENSER A INSTALLER VOS ECOPIEGES

Pourquoi agir ?

✓ **Les chenilles processionnaires représentent un risque pour la santé publique :**

- Allergies
- Irritations oculaires, respiratoires
- Elles causent des dégâts sur les arbres et impactent la biodiversité

✓ **Quelles solutions : les écopièges**

- Dispositif écologique et efficace pour capturer les chenilles avant leur descente
- Limiter les propagations de chenilles
- Protection des arbres et des citoyens
- Installation et entretien simple

✓ **Quand installer ?**

- Des maintenant avant la période de sortie des chenilles (Décembre à Avril)



**Plus de renseignements
FREDON HAUTE VIENNE 05 55 04 64 06**

Le mot de vos CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

Novembre 2025



Lorsque vient l'hiver et que les jours raccourcissent, il nous arrive en quittant le grand bâtiment du Conseil Départemental à Limoges, rue François-Chénieux, de nous interroger sur la complexité de notre paysage institutionnel.

Sur le chemin du retour vers notre canton de Bellac, nous nous demandons souvent si chacun perçoit bien le fonctionnement de ce véritable millefeuille administratif qui compose notre quotidien :

- Les communes et les communautés de communes, dont le renouvellement aura lieu les 15 et 22 mars prochains ;
- Le canton, au périmètre bien particulier, « à cheval » sur les trois communautés de communes du nord Haute-Vienne, et dont les élections sont prévues pour 2027 ;
- La Région Nouvelle-Aquitaine, vaste territoire regroupant 12 départements ;
- La Communauté européenne, plus fragile que jamais, forte de ses 27 États membres ;
- Et bien sûr, nos institutions nationales – Assemblée, Sénat – sans oublier les gouvernements successifs qui font « la danse » autour du Président de la République...

A cet empilement s'ajoute aujourd'hui la montée en puissance du numérique, devenu un outil incontournable dans nos démarches, mais qui peut aussi isoler et fragiliser une grande partie de la population.

Dans un monde de plus en plus complexe où tout semble se dématérialiser, nous avons à cœur de préserver le lien humain. C'est pourquoi nous tenons à rester très présents sur les 22 communes du canton de Bellac, en assurant régulièrement, dans les mairies, nos 5 à 6 permanences mensuelles.

Dates		Heure	Lieu
Le 1 ^{er} lundi de chaque mois		De 11h00 à 12h00	Mairie de Bellac
Le 2 ^{ème} lundi de chaque mois		De 11h00 à 12h00	Mairie du Val d'Issoire
Le 8 de chaque mois		De 11h00 à 12h00	Mairie de Compreignac
Le 24 de chaque mois		De 11h00 à 12h00	Mairie de Nantiat
Le 28 de chaque mois	Les mois pairs	De 11h00 à 12h00	Mairie de Cieux
Le 28 de chaque mois	Les mois impairs	De 11h00 à 12h00	Mairie de Blond

Notre objectif : être à vos côtés, vous écouter, vous accompagner dans vos démarches et vous aider dans vos décisions



C'est ainsi que nous concevons notre mission d'élus départementaux.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer !

Patricia Marcoux-Lestieux et Stéphane Veyriras
Conseillers départementaux du canton de Bellac

Votre calendrier de SAINT-BONNET-DE-BELLAC



Janvier 2026							
365	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
1				1	2	3	4
2	5	6	7	8	9	10	11
3	12	13	14	15	16	17	18
4	19	20	21	22	23	24	25
5	26	27	28	29	30	31	

Février 2026							
365	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
5							1
6	2	3	4	5	6	7	8
7	9	10	11	12	13	14	15
8	16	17	18	19	20	21	22
9	23	24	25	26	27	28	

Mars 2026							
365	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
9							1
10	2	3	4	5	6	7	8
11	9	10	11	12	13	14	15
12	16	17	18	19	20	21	22
13	23	24	25	26	27	28	29
14	30	31					

Avril 2026							
365	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
14				1	2	3	4
15	6	7	8	9	10	11	12
16	13	14	15	16	17	18	19
17	20	21	22	23	24	25	26
18	27	28	29	30			

Mai 2026							
365	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
18				1	2	3	
19	4	5	6	7	8	9	10
20	11	12	13	14	15	16	17
21	18	19	20	21	22	23	24
22	25	26	27	28	29	30	31

Juin 2026							
365	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
23	1	2	3	4	5	6	7
24	8	9	10	11	12	13	14
25	15	16	17	18	19	20	21
26	22	23	24	25	26	27	28
27	29	30					

Juillet 2026							
365	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
27				1	2	3	4
28	6	7	8	9	10	11	12
29	13	14	15	16	17	18	19
30	20	21	22	23	24	25	26
31	27	28	29	30	31		

Août 2026							
365	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
31							1
32	3	4	5	6	7	8	9
33	10	11	12	13	14	15	16
34	17	18	19	20	21	22	23
35	24	25	26	27	28	29	30
36	31						

Septembre 2026							
365	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
36	1	2	3	4	5	6	
37	7	8	9	10	11	12	13
38	14	15	16	17	18	19	20
39	21	22	23	24	25	26	27
40	28	29	30				

Octobre 2026							
365	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
40				1	2	3	4
41	5	6	7	8	9	10	11
42	12	13	14	15	16	17	18
43	19	20	21	22	23	24	25
44	26	27	28	29	30	31	

Novembre 2026							
365	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
44							1
45	2	3	4	5	6	7	8
46	9	10	11	12	13	14	15
47	16	17	18	19	20	21	22
48	23	24	25	26	27	28	29
49	30						

Décembre 2026							
365	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
49	1	2	3	4	5	6	
50	7	8	9	10	11	12	13
51	14	15	16	17	18	19	20
52	21	22	23	24	25	26	27
53	28	29	30	31			

Encombrants 2026 :

Lundi 23 mars
Mercredi 17 juin
Jeudi 24 septembre
Lundi 30 novembre

Cérémonie des voeux :

Dimanche 25 janvier

Concours de pêche :

Samedi 25 juillet

Course cycliste :

Lundi 25 mai

Fête de la batteuse :

Dimanche 23 août